

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1 décembre 2025



**ADD**  
ASSOCIÉS  
Étude Généalogique

**Œuvres d'art spoliées : l'arrêt de la Cour de Cassation du 26 novembre 2025 reconnaît la légitimité des revendications de la famille Dorville, permettant à ADD Associés de revendiquer la restitution d'au moins 9 œuvres spoliées.**

## La spoliation de la collection d'Armand Dorville

Armand Dorville, avocat au barreau de Paris, amateur d'art et grand collectionneur, décède en 1941 sans héritier. Du fait de sa confession juive et conformément aux lois antisémites mises en œuvre par le régime de Vichy, **sa succession est placée sous le contrôle d'un administrateur provisoire nommé par le Commissariat Général aux Questions Juives afin d'être « aryanisée »**. Les œuvres qu'il avait léguées aux musées parisiens sont envoyées dans la capitale, le reste de sa collection est présenté aux enchères publiques dans le Hall de l'hôtel Savoy à Nice.

C'est ainsi que se déroule, **du 24 au 27 juin 1942, la Vente du Cabinet d'un amateur parisien**, sous les yeux attentifs de collectionneurs venus de toute la France, dont René Huyghe, représentant des Musées de France, qui se porte acquéreur d'une douzaine d'œuvres pour les collections nationales françaises. Au terme des quatre jours d'enchères, ce sont plus de **450 œuvres** qui défilent sous le marteau du commissaire-priseur.

Confisqué dans un premier temps par l'administrateur provisoire, **le produit de cette vente colossale ne peut parvenir aux héritiers d'Armand Dorville avant la fin du conflit**. Une partie d'entre eux, alors réfugiée en Dordogne, tentera de passer la frontière espagnole afin de fuir les persécutions raciales, malheureusement sans succès. **Sa sœur, ses deux filles, et ses deux petites-filles seront finalement arrêtées à Megève, déportées à Drancy et assassinées à Auschwitz en 1944.**

## Le rôle d'ADD Associés auprès des ayants droit d'Armand Dorville

L'Etude généalogique ADD Associés et son département Provenance, en sa **qualité de mandataire des héritiers d'Armand Dorville**, assisté de Maître Corinne Hershkovich, tente de **récupérer les œuvres de sa collection** - près de **450 tableaux** - éparpillées dans le monde, entre collections publiques et collections privées.

- **27 œuvres restituées entre 2016 et 2025 (cf Annexe #1)**
- **Des avancées législatives majeures (cf Annexe #2)**
- **Une action en justice face à l'Etat français initiée en 2019 (cf Annexe #3)**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1 décembre 2025



## L'arrêt de la Cour de Cassation : un arrêt qui fera date

Ce Mercredi 26 novembre 2025 la première chambre civile de la Cour de Cassation a prononcé la **cassation de l'arrêt rendu le 5 décembre 2023 par la Cour d'Appel de Paris dans le cadre de la vente Dorville de 1942 à Nice**.

Au visa de l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 1945, la Cour de cassation a jugé que la nomination d'un administrateur provisoire à des fins d'aryanisation de biens au cours d'un acte de disposition emportait dessaisissement de leur propriétaire ou de ses ayants droit et « affecte les conditions de réalisation de cet acte, leur retire toute faculté d'y renoncer et ne permet plus de considérer qu'il y a été consenti, même si ceux-ci ont été à son initiative et y ont apporté un concours matériel ».

La haute juridiction en déduit qu'il convient « **de juger désormais qu'un tel acte est alors accompli en conséquence d'une mesure exorbitante de droit commun** » et casse l'arrêt de la cour d'appel de Paris en ce qu'il rejetait la demande en nullité de la vente de 1942 et la demande de restitution des œuvres.

Cet arrêt constitue un moment d'une intensité rare. **Il vient reconnaître, avec l'autorité de la Cour de cassation la légitimité des revendications de la famille Dorville**, spoliée en raison de la politique antisémite menée par le régime de Vichy.

### Les perspectives pour les ayants droit d'Armand Dorville

Cet arrêt est par lui-même un acte de réparation morale, un geste de vérité historique et un pas décisif vers la restauration d'un droit bafoué. Et pour nous, généalogistes, c'est la preuve que nos recherches redonnent vie, justice et dignité à ceux qu'on a voulu effacer.

### ADD Associés va revendiquer 9 œuvres spoliées à l'Etat français

Notre **département Provenance** dirigé par **Eléonore Delabre** va porter les revendications des ayants droit d'Armand Dorville puisque la nullité de la vente implique la restitution de toutes les œuvres qui sont dans les collections nationales.

### *Liste détaillée non exhaustive en annexe #1*

Contact presse

Aurélie Fuchs

Directrice de la communication d'ADD ASSOCIES

06.86.74.52.80. / [a.fuchs@add-associes.com](mailto:a.fuchs@add-associes.com)

Contact du département Provenance

Eléonore Delabre

Directrice associée

[e.delabre@add-associes.com](mailto:e.delabre@add-associes.com)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1 décembre 2025



## Annexe #1 - Liste non exhaustive des œuvres aujourd'hui dans les collections nationales

### Au musée d'Orsay

- **Édouard VUILLARD**, Fleurs en pot 1906, huile sur carton, lot n°404 de la vente DORVILLE, inv. RF 2011 47

### Au cabinet des dessins du musée du Louvre

- **Eugène DELACROIX**, Lionne au repos, aquarelle, lot n° 266 de la vente DORVILLE, REC 148, il s'agit d'un MNR dont le Louvre n'est que dépositaire, conformément aux dispositions du décret du 30 septembre 1949

- **Jean-Louis FORAIN**, Femme allongée, poitrine nue, souriant, crayon noir - pastel brun - rehauts de blanc - papier rose saumon, 21 x 46 cm, musée du Louvre, Cabinet des Arts Graphiques, RF 30052 recto, lot n°203 de la vente DORVILLE

Au musée des Beaux-Arts Jules Chéret à Nice :

- **Édouard VUILLARD**, Jacques Salomon montrant un livre à Annette ou Le bibliophile/la lecture, 1925, Pastel et fusain sur papier brun-rouge, 25,5 x 33 cm, lot n°399 de la vente DORVILLE

### Au musée des Beaux-Arts de Dijon

- **Adolphe HERVIER**, Place à Coutance, dessin, crayon, plume encre de chine et aquarelle sur papier, 21 x 15 cm, , DG 735 139 (DG 1976) lot n°322 de la vente DORVILLE

### Au musée des Beaux-Arts de Grenoble

- **Félix VALLOTTON**, Portrait d'Octave Mirbeau, huile sur carton, 1902, 75 x 66 cm, signé et daté, Inv. MG 2927 ; lot n°392 de la vente DORVILLE

### Au musée national d'art moderne de Troyes

- **Constantin GUYS**, Le prédicateur, plume et lavis, 21 x 33 cm, lot n°139 de la vente DORVILLE

- **Jean-Louis FORAIN**, L'anglais au promenoir, aquarelle gouachée, 32 x 24 cm, lot n°205 de la vente DORVILLE

- **Émile CROSS**, Étude de femme, aquarelle, 28 x 21 cm, lot n°254 de la vente DORVILLE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1 décembre 2025



## Annexe #2 - 27 œuvres restituées ou indemnisées grâce au travail de mandataire d'ADD Associés

### LA COLLECTION D'ARMAND DORVILLE

spoliée pendant la  
seconde guerre mondiale

27 œuvres restituées  
ou indemnisées à ses ayants droit

Dont 7 œuvres en 2024-2025  
Couture - Vuillard - Giraud - Monnier  
Vallotton - Marquet - Caillebotte

#### JANVIER 2024 :

Restitution de L'Atelier Du Peintre,  
Ecole de **Thomas COUTURE**

#### AVRIL 2024

Restitution de La Promenade,  
Le square des Batignolles, **Edouard VUILLARD**

#### JUILLET 2024

Restitution du Portrait d'Henri Regnault,  
**Victor Julien GIRAUD**

#### SEPTEMBRE 2024

Restitution du dessin Les Connaisseurs,  
**Henry MONNIER**

#### OCTOBRE 2024

Restitution du Bal de l'Opéra, foyer,  
**Félix VALLOTTON**

#### JANVIER 2025

Restitution du Port de Bougie,  
**Albert MARQUET**

#### SEPTEMBRE 2025

Indemnisation pour La Seine à Argenteuil,  
Bateaux au mouillage, **Gustave CAILLEBOTTE**

## Annexe #3 - Un combat pour les restitutions et des avancées législatives marquantes

- **Le 13 novembre 2019**, les descendants des légitaires d'Armand Dorville ont saisi la CIVS en vue d'obtenir : (1) l'annulation des ventes aux enchères sur le fondement des dispositions de l'ordonnance du 21 avril 1945 ; (2) la restitution de 20 œuvres.
- **Le 21 février 2022**, l'Etat français promulgue une loi relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites, autorisant la sortie du domaine public des 12 œuvres de la collection Dorville acquises par René Huyghe.
- En revanche la CIVS refuse la restitution des 9 œuvres acquises par des particuliers, ce que la cour d'appel de Paris confirme le 5 décembre 2023, car la vente avait été réalisée sans violence.
- **La loi cadre promulguée le 23 juillet 2023** crée une exception au principe d'inaliénabilité du domaine public pour les biens culturels « ayant fait l'objet d'une spoliation entre le 30 janvier 1933 et le 8 mai 1945 ». Elle crée une nouvelle procédure de restitution de ces biens qui met un terme au vote systématique et au cas par cas d'une loi spécifique par le Parlement.